

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2013

Présents : Monsieur CLARIANA Claude, Maire, Mesdames et Messieurs Gérard LLOPEZ, Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Tony LLORENS, Louis SBARRA, Alain ALBERT, Jacqueline LOZANO, Suzanne POCURUL, Nelly MARTI, Lucienne ROUSTIT, Viviane MONTIER, Thierry BEUSELINCK,

Procurations : Mme Françoise CRASSOUS à M. Louis SBARRA, Mme Géraldine ESCANDE à M. Claude GIMENO, M. Jean-François GUIBBERT à M. Alain ALBERT, Mme Marie-Jeanne MULLER à M. Gérard LLOPEZ, M. Pierre CARLES à M. Claude CLARIANA, M. René COUSIN à M. Jean Claude PLA, Mme Béatrice GIMENO à Mme Jacqueline LOZANO

Absent : Mme Pascale FRANSINO

Secrétaire de séance : Mme Suzanne POCURUL

Début de séance : 18 h 45

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 4 Avril 2013 qui est adopté à l'unanimité des présents + 7 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter les questions suivantes :

- 15) Formations CUI
- 16) Avenant Assurances GAN Flotte Automobiles
- 17) Rapports annuels délégataire 2012 – Eau potable et Assainissement
- 18) Voirie communale 2013
- 19) Démolition ancienne station d'épuration
- 20) Voirie rurale 2013 – Chemin du Moulin –
- 21) Rénovation Bâtiments Communaux – Lot 2 : Sanitaires Ecole Elémentaire
- 22) OCCE Ecole Elémentaire – Classe Verte -

Le Conseil l'accepte à l'unanimité des présents + 7 procurations.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

I – CC La Domitienne - Fds de concours conteneurs enterrés : D-2013-05-31-01

VU la loi N°99-589 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, créant les fonds de concours intercommunaux,

VU la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 186.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-16 qui précise que des fonds de concours peuvent être versés entre une Communauté de Communes et les Communes membres, après accord concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseil Municipaux concernés.

CONSIDERANT que :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le financement d'un équipement,
- Le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Il est proposé de demander à la Communauté de Communes « La Domitienne » le versement d'un fonds de concours de 40 225.00 € pour l'année 2013 afin d'aider au financement de l'équipement de la commune en conteneurs enterrés :

- Acquisition de conteneurs enterrés :
 - Total des dépenses d'investissement : 57 000.00 €
 - Subvention Conseil Général (29.43 %) : 16 775.00 €
 - **Fonds de concours sollicité (70.57 %) : 40 225.00 €**

Le Conseil, par 20 voix pour dont 7 procurations, approuve le versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes « la Domitienne » aux communes membres, afin d'aider au financement de l'équipement de la commune en conteneurs enterrés dit que pour l'année 2013, le fonds de concours demandé se monte à 40 225.00 € et sera porté en recettes d'investissement du Budget Communal. Le Conseil demande que le fonds de concours soit versé dès la réalisation de la dépense sur présentation de la facture correspondante.

II – RFF : Tracé LGV : D-2013-05-31-02

Monsieur le Maire informe le conseil que la décision ministérielle du 14 novembre 2011 a validé la zone de passage de 1 000 mètres dans laquelle s'inscrira le tracé définitif suite à la première phase d'études de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan conduites par Réseau Ferré de France. Elle demande à RFF de poursuivre les études sur la mixité voyageurs/fret de la ligne et sur la desserte des agglomérations.

Les résultats de ces études ont été présentés au comité de pilotage réuni le 8 octobre 2012 qui a fait les propositions suivantes :

- La desserte du territoire :
Proposition de poursuivre les études avec l'implantation de deux gares nouvelles dans les agglomérations de Béziers et Narbonne, favorisant l'accessibilité des stations littorales et l'interconnexion entre grande vitesse et desserte régionale. Il retient la possibilité d'une nouvelle gare, à terme, dans le secteur de Perpignan.
- La mixité de la Ligne Nouvelle :
Proposition de poursuivre les études d'une ligne ferroviaire mixte le plus loin possible entre Montpellier et Perpignan. La mixité de la plaine du Roussillon est également proposée, avec un barreau mixte, au nord de Perpignan, vers la ligne actuelle.

Dans le cadre de la phase de consultation, il est demandé au conseil de bien vouloir formuler ses avis et observations.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 20 voix pour dont 7 procurations, le conseil formule trois observations :

- Sur le scénario retenu d'une desserte par deux gares nouvelles sur les agglomérations de Béziers et Narbonne, le conseil reste favorable à la desserte des agglomérations de Béziers et de Narbonne par une

gare nouvelle à Nissan Lez Ensérune, que nous avons baptisée « Nissan Sud de France », qui apparaît comme la desserte la plus cohérente et la plus efficace si l'on en juge par les éléments présentés dans le dossier de desserte par RFF. Les études et le Programme d'Intérêt Général de 1995 avaient d'ailleurs conclu au choix d'une gare à Nissan Lez Ensérune.

Ceci étant, le conseil prend acte du choix prononcé par le comité de pilotage du 8 octobre 2012 en faveur de l'implantation de deux gares nouvelles dans les agglomérations de Béziers et Narbonne. En outre, dans le respect de ce qui précède, le conseil émet un avis favorable à la possibilité d'une nouvelle gare dans le secteur de Perpignan.

- Concernant la mixité de la ligne nouvelle, le conseil est favorable aux conclusions du comité de pilotage de poursuivre les études d'une ligne ferroviaire mixte le plus loin possible entre Montpellier et Perpignan. Ce projet représente une opportunité d'inscrire la Région dans une démarche éco-responsable du transport de marchandises par opposition à la saturation de notre réseau autoroutier européen sud/nord représenté par l'autoroute A9 complètement saturée.

- Enfin sur le tracé de la ligne nouvelle Montpellier Perpignan, le conseil souhaite attirer l'attention, en ce qui concerne notre territoire et plus précisément la commune de Vendres, sur la réalisation presque achevée de la Zone d'Activités Economiques Via Europa (environ 100 hectares) ayant pris en compte et effectué les réservations TGV, traversant la zone, sur la base du PIG de 1995 et dont les bâtiments récemment construits risqueraient d'être fortement impactés par une modification sensible des tracés de la nouvelle LGV.

III – Modification du tableau de l'effectif communal : D-2013-05-31-03

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 Juin 2012, modifiant le tableau de l'effectif,

Considérant qu'il y a lieu de modifier un poste de la filière administrative par l'ajout d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ière} classe et la suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ière} classe.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents + 7 procurations, le tableau comme suit :

Personnel permanent à temps complet

- 1 Attaché territorial
- 1 Rédacteur territorial
- 1 Animateur
- 1 Adjoint admin. Principal 1^{ière} classe
- 1 Adjoint admin 1^{ère} classe
- 4 Adjoints admin. 2^{ième} classe
- 2 Brigadiers chefs Principaux
- 16 Adjoints techniques 2^{ième} clas
- 4 Adjoints d'animation 2^{ième} classe
- 1 Technicien principal 1^{ière} classe
- 1 Agent de Maîtrise principal
- 2 Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
- 2 Adjoints techniques principaux 2^{ième} classe
- 4 Adjoints techniques 1^{ère} classe

Personnel non titulaire

- 7 Agents non titulaires
- 3 Agents d'animation à tps incomplet
- 2 Assistants artistiques à tps incomplet

Personnel vacataire :

- 1 Agent d'animation qualifié

IV – Choix prestataire Sanitaires Publics : D-2013-05-31-04

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa décision du 04/04/2013 concernant la rénovation des Bâtiments communaux. Monsieur le Maire a été chargé de lancer la procédure de mise en concurrence sous la forme adaptée et autorisé à signer le marché correspondant avec l'entreprise reconnue mieux-disante par la CAO compétente pour le lot 3 des sanitaires publics.

Sur les 3 offres reçues, la CAO réunie en date du 22/04/2013 a reconnu la Société MPS de St Vincent de Tyrosse (40) comme mieux disante qui propose la réalisation des travaux au montant suivant 53 105.00 € HT

MPS propose un contrat de surveillance bi annuelle pour un montant de 585.00 €

La CAO a proposé de retenir le contrat proposé.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte de la décision de la CAO du 22/04/2013 concernant le choix de la Société MPS et approuve son choix de retenir le contrat de surveillance bi annuelle proposé.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 7 procurations.

V – Contrat JVS Millésime intégral : D-2013-05-31-05

Le contrat de maintenance de nos logiciels informatiques arrive à échéance en mai 2013, il est donc nécessaire de le renouveler.

La Société JVS fait une proposition sur 3 ans : Forfait de la version Millésime On Line Intégral annuel de 5050.00 € HT comprenant le droit d'accès les mises à jour, le formateur à disposition sur toutes les applications proposées dans le module intégral.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve les conditions et montant du contrat ci-dessus présenté par la société JVS et autorise Monsieur le Maire à le signer.

VI – Contrat maintenance Site Internet : D-2013-05-31-06

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de retenir un prestataire pour le suivi et la maintenance du site internet de la commune.

Il annonce la proposition de Vernalis Interactive qui réaliserait le suivi, la maintenance et l'hébergement du site pour un montant HT de 900.00 €/an. Le contrat proposé a une durée de 3 ans renouvelable 1 fois par reconduction expresse.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve les conditions et montant du contrat de suivi, maintenance et hébergement du site internet de la commune présenté par la société Vernalis Interactive et autorise Monsieur le Maire à le signer.

VII – Promesse de vente – SFR : D-2013-05-31-07

Monsieur le Maire présente une proposition de promesse unilatérale de vente à SFR d'une parcelle à détacher du terrain cadastré section A n° 689 dont la contenance définitive sera déterminée par le plan de bornage établi lors de la vente (environ 50 m²) pour la construction d'une antenne radio téléphonique. Un droit de passage sera consenti sur le reste de la parcelle A n° 689.

Les frais de division seront supportés par le bénéficiaire. Le prix fixé est de 15 750.00 € net pour une surface de 50 m² environ.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 18 voix pour dont 7 procurations, 2 voix contre et 0 voix d'abstention, le Conseil approuve les termes de la promesse de vente d'une partie de la parcelle A n°689 à SFR ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VIII – Rénovation Moulin Mauriçou : D-2013-05-31-08

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté des « Amis de Lespignan » de rénover le Moulin Mauriçou. Une première étape a consisté en la reconstruction du bâti. La commune a financé les matériaux et les bénévoles de l'association ont réalisé eux-mêmes les travaux. La seconde étape consiste en la reconstruction du mécanisme. Les « Amis de Lespignan » ont fait estimer ce coût à 18 073.00 € HT et demande à la commune la prise en charge de ce montant.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte la prise en charge des coûts de reconstruction du mécanisme du Moulin Mauriçou pour un montant de 18 073.00 € HT et, charge Monsieur le Maire de demander des subventions auprès des collectivités susceptibles d'aider la commune à supporter ce financement.

Dit que la somme sera prélevée au BP 2013 de la commune C/2313- 154.

IX – Subvention Amicale des Donneurs de Sang : D-2013-05-31-09

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention de 100 € à l'Amicale des donneurs de sang. Cette somme sera prélevée au compte C/6574830 – Divers du BP 2013 de la commune.

Accord du Conseil par 19 voix pour dont 7 procurations et 1 abstention de M. Gérard LLOPEZ, Président de l'Amicale des donneurs de sang.

X – Subventions Façades :

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façades entrant dans le périmètre définit par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

a - 11 Rue des Oeillets : D-2013-05-31-10a

VIGNOLLES Jean Claude
11 Rue des Oeillets
Montant de la subvention : 304.61 €

Accord du conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations.

b - 11 Bis Le Boulevard : D-2013-05-31-10b

BARRERE Patrick
11 Bis Le Boulevard
Montant de la subvention : 750 €

Accord du conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations.

XI – Tarif mini séjour Alsh Jeunesse : D-2013-05-31-11

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un séjour montagne de 3 jours en camping à Mons la Trivalle est prévu du 21 au 23 Août 2013 dans le cadre des animations de l'ALSH jeunesse pour 12 jeunes et 2 animateurs.

Il propose de fixer le tarif de ce séjour à 75 € payable en 1 ou 2 fois (40 € + 35 €).

Accord du Conseil à l'unanimité des présents + 7 procurations.

XII – Achat Immeuble de la Poste : D-2013-05-31-12

Monsieur le Maire rappelle la précédente décision du conseil du 7 Mars 2012 de faire estimer le bâtiment de la Poste par les services de France Domaines et d'envisager de l'acquérir dans la mesure où les 2 loyers (Poste + logement permettraient de couvrir l'annuité d'emprunt).

Les services des domaines ont estimé en date du 28/04/12 le bien libre de toute occupation à 258 000.00 €, une mise à jour de cette évaluation est actuellement en cours et tiendra compte de l'occupation du rez de chaussée par les services de la Poste.

Un devis des travaux nécessaires au niveau du logement a été établi par Jean Pierre Cabezas, Cabinet ACEB, à 90 035.00 € HT.

Le conseil a donc décidé de proposer à la SCI BP (Banque Postale) d'acquérir ce bien à 150 000 € et à charger M le Maire de s'occuper de cette négociation.

Il est donc nécessaire de fixer toutes les précisions de cette opération :

Montant : 150 000 €

Condition : sous réserve d'accord d'un emprunt sur 20 ans à un taux maximum de 4 %.

Notaire : Maître FRUTOSO Jean Louis de Quarante.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, accepte les propositions de Monsieur le Maire et le charge de faire ces propositions à la SCI de la Banque Postale.

XIII – Convention Redevance spéciale : D-2013-05-31-13

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes La Domitienne compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères a décidé d'instaurer une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères.

La commune pour ses bâtiments et espaces publics est redevable de cette mesure.

Il donne lecture d'une convention précisant les conditions et modalités de réalisation et de facturation du service pour l'exercice 2012.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve les termes du règlement et de la convention de redevance spéciale présentée par la Communauté de Communes La Domitienne ainsi que le calcul de cette redevance pour la commune de Lespignan pour l'exercice 2013 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XIV – Contrat copieur Ricoh France : D-2013-05-31-14

Les écoles maternelle et primaire ainsi que le Centre de Loisirs sont équipés de copieurs et imprimantes Ricoh France non adaptés à leurs besoins pour un coût global et annuel de 6 605.32 € HT/an

Le prestataire propose de leur installer un matériel plus approprié pour le même coût global soit :

- Ecole Maternelle : Copieur couleur A4 MPC 3001 AD IS
- Ecole Elémentaire : Copieur couleur MPC 3002 AD + Copieur MPC 305 SP
- Centre de Loisirs : Copieur MPC 305 SP

Pour un total de location et entretien du parc (à nombre de copies égal) de 6 551.54 € HT/an.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, donne son accord pour le changement de matériel et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.

XV – FORMATIONS CUI : D-2013-05-31-15

Monsieur le Maire informe le conseil que l'employeur a un devoir de formation envers son personnel employé sous contrat aidé (CUI).

Mesdames Amandine KRENTZ et Céline JORDANA, employées sous CUI CAE jusqu'en Octobre 2013 ont fait la demande de suivre la formation (session approfondissement Petite Enfance) du BAFA du 15 au 20 Juillet 2013 à Montpellier organisée par MUC Vacances pour un tarif de 340 €/stagiaire + 26 € d'inscription.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, accepte le financement des formations proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile en rapport avec ces formations.

XVI – AVENANT ASSURANCES GAN FLOTTE AUTOS : D-2013-05-31-16

Monsieur le Maire informe le conseil que la compagnie d'assurances GAN propose un avenant n°24 au contrat de flotte automobile détenu actuellement par commune qui réactualise le parc automobile et précise certaines conditions du contrat notamment le risque vandalisme et vol dans les véhicules.

Cet avenant ne comporte aucune contre partie financière.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve les termes de l'avenant ci-dessus présenté et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XVII – RAPPORTS ANNUELS 2012 – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : D-2013-05-31-17

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels 2012 établis par la Lyonnaise des Eaux, délégataire de ces services, concernant le prix et la qualité de l'eau potable et de l'Assainissement collectif ainsi que les comptes rendus financiers 2012.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte du contenu de ces rapports.

XVIII – VOIRIE COMMUNALE 2013 : D-2013-05-31-18

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de voirie communale 2013 inscrit au BP 2013 et présente le projet des réfections des Rues du Château d'Eau, des Cyclamens, de la cour de l'Ecole Elémentaire, du piétonnier des Buissonnets et de divers travaux de terrassements estimé à un montant HT de 141 524.20 € composé de :

- Lot 1 : Voirie – Piétonnier : 110 971.20 € HT
- Lot 2 : Terrassement : 23 125.00 € HT
- Lot 3 : Purges de voirie : 7 428.00 € HT

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve les travaux de voirie communale 2013 présentés ci-dessus et le montant de l'estimation qui en est fait, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence sous la forme adaptée et l'autorise à signer le marché correspondant avec le prestataire reconnu mieux-disant par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte de la suite donnée à ce programme lors de la prochaine séance de conseil municipal.

XIX – DEMOLITION ANCIENNE STATION D'EPURATION : D-2013-05-31-19

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de démolir l'ancienne station d'épuration située au niveau du 16 Rue des Prés.

Ces travaux sont estimés à un montant de 20 904.00 € HT et sont inscrits sur le BP 2013 du Budget Eau et Assainissement M49.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve les travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration présentés ci-dessus et le montant de l'estimation qui en est fait, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence sous la forme adaptée et l'autorise à signer le marché correspondant avec le prestataire reconnu mieux-disant par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte de la suite donnée à ce programme lors de la prochaine séance de conseil municipal.

XX – VOIRIE RURALE 2012 – Chemin du Moulin - : D-2013-05-31-20

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de dévier une partie du Chemin du Moulin. Ce programme a été préparé dans le cadre des missions ATESAT et son estimation s'élève à un montant de 31 305.00 € HT avec une option pour la pose de glissières bois estimée à 1 600.00 € HT.

Ce programme est prévu au BP 2013 de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve les travaux de déviation d'une partie du Chemin du Moulin présentés ci-dessus et le montant de l'estimation qui en est fait, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence sous la forme adaptée et l'autorise à signer le marché correspondant avec le prestataire reconnu mieux-disant par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte de la suite donnée à ce programme lors de la prochaine séance de conseil municipal.

XXI – SANITAIRES ECOLE ELEMENTAIRE – Lot 2 - : D-2013-05-31-21

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du conseil municipal du 4/04/2013 précisant le programme de rénovation des bâtiments communaux. Il annonce qu'il y aurait lieu de lancer la mise en concurrence du lot 2 concernant les sanitaires de l'école élémentaire afin que les travaux soient réalisés pendant le temps des vacances d'été.

Ce programme est estimé à un montant de 65 300.00 € HT et est prévu au BP 2013 de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 7 procurations, approuve les travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire composant le lot 2 du programme de rénovation des bâtiments communaux et le montant de l'estimation qui en est fait, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure

de mise en concurrence sous la forme adaptée et l'autorise à signer le marché correspondant avec le prestataire reconnu mieux-disant par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte de la suite donnée à ce programme lors de la prochaine séance de conseil municipal.

XXII – OCCE Ecole Elémentaire – Classe Verte - : D-2013-05-31-22

Monsieur le Maire propose l'attribution de la somme de 2 000 € à l'OCCE de l'Ecole Primaire pour les aider à financer les frais de la classe verte organisée pour les élèves de CM2.

Cette somme sera prélevée au compte C/6574830 – Divers du BP 2013 de la commune.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 7 procurations.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentations des saisonniers 2013 (étudiants) :
Juillet : Marion CHOLLET – Gaël RIBES – Jean Philippe SCHUNCK
Août : Ambre Océane SCHUCHTER – Maxime RIERA – Sullivan LACOUX
 Reserve en cas de désistement : Cléantine LANGLOIS
- Samedi 1^{er} Juin 2013 à 20h30 : Gala du GAAL Cour de l'Ecole Primaire
- Vendredi 14 Juin 2013 à 9h30 : Réunion avec l'Agence Départementale MM. COSTES – STEPHANINI – M. Philippe VIDAL, Conseiller Général au sujet des travaux d'aménagement de la Route de Fleury.
- Jeudi 20 Juin 2013 à 19h00 : Salle du Peuple – Réunion d'information sur le changement des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2013 - Tous les parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaires y seront conviés.
- M. CABEZAS Jean Pierre (Cabinet ACEB) demande l'autorisation de daller (à sa charge) la partie du ruisseau située devant son hangar Montée du Ruisseau de la Pourre afin de permettre le stationnement de véhicules. Accord.
- Jean Claude PLA : signale que les travaux de mise aux normes accessibilité de la boîte aux lettres de la Poste ont été réalisés et demande que les responsables de La Poste soient contactés pour son installation.
- Jean Claude GIMENO : demande qu'un panneau d'interdiction de fumer soit installé dans le jardin des Pitchounets.
- Tony LLORENS : demande que les bas côtés de la Route de Colombiers soient élagués. Un passage est prévu en Juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00